

14 décembre 2021

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 octobre 2021 de M. Pascal Altenbach: «Parc Bertrand, place couverte d'un toit de verre».

TEXTE DE LA QUESTION

Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez.

Dans le parc Bertrand, au quartier de Champel, se trouve le secteur de la petite enfance dans l'ancienne villa de la famille Bertrand, qui en a fait don à la Ville de Genève au même titre que l'immense parc Bertrand.

Des petits enfants vont et viennent et jouent dans ce secteur où se trouve une place dallée couverte d'une toiture en verre composée précisément de carreaux de verre. Ce toit se trouve recouvert pour un tiers de feuilles pourries et de moisissures de toutes sortes, empêchant en de nombreux endroits la lumière de passer; il n'a visiblement pas été nettoyé depuis plusieurs années.

Au centre de ce toit, il y a un trou créé par une plaque de verre qui s'effondre par morceaux et pulvérise sur le sol dallé des fragments de verre coupant ayant l'aspect de bonbons; vous imaginez l'usage que peuvent en faire les enfants.

L'Association des intérêts de Champel-Florissant a organisé un spectacle dansant le dimanche 19 septembre. Pour éviter que les danseurs ne se coupent, il a fallu nettoyer les dalles couvertes d'eau et de plaques de moisissures vertes.

La Ville peut-elle ordonner immédiatement au personnel responsable de faire le nécessaire pour terminer urgemment le nettoyage de cet endroit? Merci.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'entretien de la verrière située dans le parc Bertrand est assuré par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) qui commande un contrôle annuel de ce toit. Cette intervention comprend un nettoyage et un contrôle de la structure.

Des incidents de bris de verre surviennent malheureusement lorsque des personnes grimpent sur celle-ci, ce qui n'est évidemment pas l'usage approprié. La DPBA intervient aussitôt qu'un incident lui est signalé; une entreprise est mandatée sans délai pour sécuriser et commander le verre de remplacement.

L'incident dont il est question a été signalé par le Service de la petite enfance (SDPE) en date du 20 septembre 2021 à la DPBA. En effet, la crèche n'exploite pas le couvert dans le cadre de ses activités; les utilisateurs et utilisatrices de cet

espace sont plutôt les usagers et usagères du parc, et l'information est relayée par un utilisateur ou l'autre vers la crèche de manière plus ou moins rapide.

Dès la notification reçue, l'entreprise s'est rendue sur place le jour même (21 septembre 2021). Il y a malheureusement eu du retard dans la livraison des verres en raison de la situation sanitaire et ces derniers n'ont pu être posés que le 1^{er} novembre 2021.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos